



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: KEIM ECOTEC**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent hydrofuge concentré
- **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIMFARBEN AG
Wiesgasse 1 / CH-9444 Diepoldsau
Tel. +41 71 737 70 10 / Fax +41 71 737 70 19
www.keim.com / info @keim.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Thomas Klug
Téléphone +41(0)794027155
E-mail: info@keim.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse 145

GBK GmbH Global Regulatory Compliance
Emergency number: +41 71 737 70 18

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Polydiméthylsiloxane avec fonctions aminoalkyles
Acide propionique

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P315 Consulter immédiatement un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, du sable, de la poudre d'extinction pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:**

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane
541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane

· vPvB:

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane
541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II, III
541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane	Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Préparations****· Description:** Alkylsilicone**· Composants dangereux:**

CAS: 35435-21-3 EINECS: 252-558-1 Reg.nr.: 01-2119555666-27-XXXX	Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane ⚠ Flam. Liq. 3, H226	>50-<100%
--	--	-----------

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 2)

CAS: 67923-07-3 Polymer	Polydiméthylsiloxane avec fonctions aminoalkyles ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315	>10-<20%
CAS: 79-09-4 EINECS: 201-176-3 Numéro index: 607-089-00-0 Reg.nr.: 01-2119486971-24-XXXX	Acide propionique ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ☠ STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 % STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	≥1-<5%
CAS: 556-67-2 EINECS: 209-136-7 Numéro index: 014-018-00-1	octaméthylcyclotétrasiloxane ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Repr. 2, H361f; ☠ Aquatic Chronic 1, H410 PBT; vPvB	≥0,1-<0,3%
CAS: 541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane Substance vPvB non classée. Substance PBT non classée. Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II).	≥0,1-<0,3%

SVHC

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane
541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.**Après inhalation:**Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**Après contact avec la peau:**Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 4)

CHF



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 3)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Poudre d'extinction, mousse résistant à l'alcool, CO₂, sable
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (CO_x)
Oxyde d'azote (NO_x)
Dioxyde de silicium (SiO₂)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).
Tenir à l'écart les personnes non concernées.
Veiller à une aération suffisante.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Se conformer aux réglementations locales.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Danger de glissade!
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant ininflammable (sable, terre, Diatomite, vermiculite).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

(suite page 5)

CHF



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 4)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaler les aérosols.

Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8 (8.2).

Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Refroidir les emballages exposés avec de l'eau pulvérisée

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais.

Stocker à sec.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Classe de stockage:** 3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

79-09-4 Acide propionique

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 60 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 30 mg/m ³ , 10 ppm SSc;
--------------	--

(suite page 6)

CHF

**Fiche de données de sécurité**
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 5)

· DNEL**35435-21-3 Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane**

Oral	Long-term - systemic effects	9,5 mg/kg bw/day (consommateur)
	Acute - systemic effects	19 mg/kg/day (consommateur)
Dermique	Long-term - systemic effects	13,4 mg/kg bw/day (travailleur)
	Long-term - systemic effects	9,5 mg/kg bw/day (consommateur)
Inhalatoire	Acute - systemic effects	19 mg/kg/day (travailleur)
	Acute - systemic effects	67,8 mg/m ³ (consommateur)
	Long-term - systemic effects	45 mg/m ³ (travailleur)
	Long-term - systemic effects	11,3 mg/m ³ (consommateur)

79-09-4 Acide propionique

Dermique	Long-term - local effects	0,26 mg/kg bw/day (travailleur)
Inhalatoire	Acute - systemic effects	62 mg/m ³ (travailleur)
	Acute - local effects	62 mg/m ³ (travailleur)
	Long-term - systemic effects	31 mg/m ³ (travailleur)
	Long-term - local effects	31 mg/m ³ (travailleur)

· PNEC**35435-21-3 Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane**

Aquatic compartment - freshwater	0,64 mg/l (freshwater)
Aquatic compartment - marine water	0,064 mg/l (marine water)
Aquatic compartment - water, intermittent releases	6,4 mg/l (non spécifiée)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	4,3 mg/kg sed dw (sediment fresh water)
Aquatic compartment - sediment in marine water	0,43 mg/kg sed dw (sediment marine water)
Terrestrial compartment - soil	0,48 mg/kg dw (soil)
Sewage treatment plant	1 mg/l (sewage treatment plant)
Oral secondary poisoning	10 mg/kg food (non spécifiée)

79-09-4 Acide propionique

Aquatic compartment - freshwater	0,5 mg/l (freshwater)
Aquatic compartment - marine water	0,05 mg/l (marine water)
Aquatic compartment - water, intermittent releases	5 mg/l (non spécifiée)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	1,86 mg/kg sed dw (sediment fresh water)
Aquatic compartment - sediment in marine water	0,186 mg/kg sed dw (sediment marine water)
Terrestrial compartment - soil	0,1258 mg/kg dw (soil)
Sewage treatment plant	5 mg/l (sewage treatment plant)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 7)

CHF



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 6)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Ne pas inhaler les aérosols.
- **Protection respiratoire:**
 - Équipement de protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de brouillard.
 - Filtre combiné A/P
 - Pour une utilisation prolongée et une forte exposition : Masque à gaz à filtre ABEK.
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Matériau des gants**
 - Adapté par exemple:
 - Butylcaoutchouc
 - Épaisseur recommandée: $\geq 0,3$ mm
 - Caoutchouc nitrile
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 3 (60 min)
 - Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
 - Consulter le chapitre 12 et 6.2
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Jaunâtre
- **Odeur:** Faible, caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

(suite page 8)

CHF

**Fiche de données de sécurité**
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 7)

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	25 °C (DIN 53213)
· Température d'inflammation:	265 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 25 °C	5-6 (100%)
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non applicable
· Pression de vapeur:	(75 °C) 311 hPa (50 °C) 103 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,9-1* g/cm ³ (DIN 51757)
· Densité relative	(25 °C) 0,9-1,0
· Densité de vapeur:	non applicable
· 9.2 Autres informations	Limites d'explosibilité pour l'éthanol dégagé : 3,5-15% vol. *Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. II B
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant

(suite page 9)

CHF



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 8)

· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réagit lentement avec : l'eau.
Le produit de la réaction est : l'éthanol.
Ceci favorise la diminution du point éclair.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (COx)
Oxydes nitriques (NOx)
Dioxyde de silicium (SiO₂)
Vapeurs nocives
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Pour des produits similaires, l'expérimentation animale n'a pas mis en évidence de risque spécifique en cas d'inhalation d'aérosol.
L'inhalation d'aérosols respirables doit néanmoins être évitée.

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 9)

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>0,72 mg/l /Aerosol (rat) (Analogie)

35435-21-3 Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>11,2 mg/l (rat) (OECD 403) Aerosol
	NOAEL	≥1.000 mg/kg (rat) (Analogie)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas irritant pour les lapins

Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.**· En cas d'inhalation:** Irritation possible.**· En cas d'ingestion:** Irritation possible.**· Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Aucune étude expérimentale connue.

Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.

· Toxicité subaiguë à chronique:**· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant****· 11.2 Informations sur les autres dangers****· Propriétés perturbant le système endocrinien**

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II, III
541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane	Liste II

CHF

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Aucune donnée d'essai n'est disponible pour le produit dans son ensemble. Le D4 est une impureté inévitable lors de la préparation des polymères de silicone et entraîne des effets adverses sur les organismes aquatiques dans des conditions de laboratoire. Il a été démontré expérimentalement que, compte tenu de l'équilibre de distribution silicone/eau, une matrice de polysiloxane contenant jusqu'à 3% de D4 ne peut pas atteindre une concentration dans l'eau qui entraînerait des effets dans un test d'écotoxicité chronique de l'OECD. Par conséquent, jusqu'à cette limite, le D4 ne contribue pas à un risque lié aux polymères de silicone.

35435-21-3 Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane

NOEC	32 mg/l (Daphnia) (21d)
EC 50/3h	>100 mg/l (Les boues d'épuration)
LC 50/96 h	>100 mg/l (poisson) (OECD 203)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Modérément/partiellement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT:

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane
541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane

· vPvB:

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane
541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indication AOX:

En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.

· Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:

En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.

· Indications générales:

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Les informations sur la écotoxicologie sont issues des propriétés des constituants.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Eliminer selon les réglementations locales.

Catalogue européen des déchets

07 02 16* déchets contenant des silicones dangereux

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

07 02 16: Déchets contenant des silicones dangereux

Classification: ds = les déchets spéciaux

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR, IMDG, IATA** UN1993**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane)**IMDG, IATA** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Alkyltriethoxysilane)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, IMDG, IATA****Classe** 3 Liquides inflammables.**Étiquette** 3**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** III**14.5 Dangers pour l'environnement****Marine Pollutant:** Non

(suite page 13)

CHF



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 12)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	30
· No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (TRIETHOXY(2,4,4-TRIMÉTHYLPENTYL)SILANE), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 13)

- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **observé:**

TRGS 200 (Allemagne)

TRGS 500 (Allemagne)

TRGS 510 (Allemagne)

TRGS 900 (Allemagne)

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

541-02-6 2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 15)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.06.2022

Révision: 02.06.2022

Numéro de version 14.0 (remplace la version 13.0)

Nom du produit: KEIM ECOTEC

(suite de la page 14)

· **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits

· **Numéro de la version précédente:** 13.0

· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)
- VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- EC10: Effective concentration at 10% mortality rate.
- EC50: Half maximal effective concentration.
- LC10: Lethal concentration at 10% mortality rate.
- NOEC: No observed effect concentration.
- REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**